## Lesterps





## L'AGENDA PAS-A-PAS

### Edition n°4 - Octobre 2017

tél.: 05 45 71 0z 9z email: mairielesterps@wanadoo.fr

#### Chers habitants de LESTERPS,

Après le dernier bulletin municipal que vous avez reçu en avril, l'Agenda Pas-à-pas tient à vous informer de l'action menée par le Conseil Municipal ces derniers mois.

1) LES ECOLES: Le SIVOS BOREALL compte à cette rentrée 148 élèves, répartis comme suit : Brillac deux classes de maternelles (46 élèves), Oradour-Fanais une classe de CP (14 élèves), Lesterps: CE1 et CE2 (42 élèves), Lessac : CM1 et CM2 (46 élèves).

Nous avons choisi le retour à la semaine de 4 jours et la suppression des Temps péri-scolaires (TAP): ce qui allège les frais de transport et de personnel (d'autant que nous subissons le non renouvellement de certains contrats aidés).

A Lesterps, Marion BONNEAU est directrice et Manuella JATIAULT, enseignante. Elles sont secondées 2/3 temps par Catherine PAGNOUX (enseignante PDMQDC: dispositif Plus De Maître Que De Classes). Les transports scolaires, la garderie et la cantine sont assurées comme d'habitude; les transports scolaires et la garderie sont gratuits.

Durant les vacances scolaires et dans le cadre du programme d'accessibilité, des travaux ont été réalisés : Création de deux WC supplémentaires (dont un aux normes handicapés) : coût : 12 000 euros TTC (entreprises Dumas-Delage, Daniel Chansigaud et J-François Vignaud).

- **2) GRANDE SALLE DES FETES**: Suite au passage de la commission de sécurité, d'importants travaux de mise aux normes de sécurité ont du être réalisés <u>afin de maintenir l'utilisation de la salle</u>. Certains sont faits (2 351.40 € en 2016 + 5 494.43 € en 2017) et d'autres sont en cours.
- 3) Salle de l'Abbaye (Place des Tilleuls): Les installations complémentaires sont terminées (vidéoprojecteur, mobilier, cuisine...éclairage complémentaire etc.). Cette salle est très demandée tant pour les fêtes privées que par les associations de la commune et des communes environnantes. Elle participe à l'attractivité du centre-bourg.
- **4)** Maison du Patrimoine: Saison 2017 la maison du patrimoine a accueilli des expositions de photos de Henri Coldeboeuf de Saint-Junien et Pierre Chambaud de Confolens dédiées au Festival de Confolens (60ème anniversaire) au 1<sup>er</sup> étage et une exposition de peintures du M. FOLHEN au second étage. La fréquentation est dans la moyenne des autres années, cependant il nous faudra innover afin de relancer l'intérêt du lieu. Cette maison appartient à tous, nous attendons vos idées et suggestions.
- **5)** CHEMINS RURAUX : Le grand chemin (du carrefour du chemin venant de Pouillac à la route de Saint Maurice) est terminé. Un dossier a été déposé avec le concours de Prom'haies afin d'arborer les bas-côtés et obtenir des subventions pour ces plantations.

Un arrêté interdira pour la saison hivernale (oct à fin mai) le passage des quads (hors agriculteurs pour leur travail) sur certains chemins afin d'assurer leur conservation comme le prévoit le code rural.

6) FDAC (REFECTION DES ROUTES COMMUNALES): Cette aide de la Communauté de Communes et du Conseil départemental est proposée aux communes tous les deux ans (1/3 pour chaque collectivité). Nous avons utilisé la totalité de l'enveloppe et profité du passage des entreprises pour réaliser des travaux

complémentaires. Coût total 30 000 euros TTC. Ceci concerne : la route des Fossés (le bourg), la route de Rigadoux, la route du Mas (en partie) et Saint Quentin (en partie). L'aide pré-FDAC est supprimée.

- **7)** SIGNALETIQUE: Après la signalétique du bourg (panneaux entourage bois imposés par l'ABF) qui est terminée, celle des villages (83 panneaux) est prévue fin 2017 et début 2018. Ils seront posés par l'équipe d'insertion de la Communauté des communes. (Estimatif du coût : 15 500 € TTC hors pose).
- 8) PLUI: C'est un très vaste chantier avec de nombreuses réunions depuis un an qui se poursuivra encore pendant deux autres années. Nous en sommes à la phase PADD (projet aménagement développement durable). Des réunions publiques ont régulièrement lieu (voir la presse et l'affichage dans le bourg). IMPORTANT: Une réunion a eu lieu le jeudi 26 octobre à la salle du Moulin à Confolens et de nombreuses autres seront organisées ultérieurement. Soyez très vigilants quant à cette élaboration car des décisions seront prises pour plusieurs années sans possibilité de retour très rapide, tant pour les terrains que pour le bâti!
- **9)** Jardins de L'Abbaye: Ce projet est en cours d'étude, plusieurs réunions ont eu lieu avec M. Burin, architecte paysagiste, M. Villatte (ABF) et Madame Rivières (département). L'aide de l'État (DETR) est acquise (35 % du montant des travaux de la 1ère phase). Ce projet se fera en plusieurs étapes. Pour la 1<sup>ère</sup> réalisation (jardin derrière la halle et accès au champ de foire) le début des travaux est prévu début 2018.
- **10)** LES LAGUNES: nous travaillons avec Charente-eaux pour la remise en état des lagunes (assainissement collectif du bourg), cela avant 2020. Le plan d'épandage est acté, le reste est à l'étude. (Rappel Assainissement non-collectif: suite contrôle du SPANC la mise aux normes de certaines installations sont éligibles aux aides, les dossiers devront être remis avant fin 2018 pour en bénéficier).

#### Quelques nouvelles:

En plus des nombreuses associations communales dont les réalisations vous seront présentées dans le bulletin municipal, voici les différents ateliers <u>réguliers</u> qui vous sont proposés à Lesterps:

**GYM** – Grande salle - Assoc. Gym volontaire

Lundi à 20h

**YOGA** - Salle de l'abbaye - Katerina Sokolova

Lundi à 19h et Jeudi à 20h

GENEALOGIE - Salle de l'abbaye - Daniel Brionnaud

le 2ème mardi du mois à 20h

ORIGAMI (art du pliage) - Salle de l'abbaye - Nicolas et Izan Prudhon

Adultes: mardi 18h-20h - Enfants: mercredi 10h-12h

**RENCONTRE AINES** – Grande salle - Assoc. Les Cœurs joyeux

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi après-midi de chaque mois

ARTS PLASTIQUES - Ancien presbytère - Florence La Spada.

Adultes: vendredi 18h-20h - Enfants: samedi 10h-12h

Le repas des aînés (14 juillet) a réuni 84 personnes, nous avons porté des repas à celles et ceux qui venaient habituellement mais qui ne pouvaient se déplacer pour des raisons de santé (7 personnes).

Chaque année une douzaine de personnes de Lesterps bénéficient de la journée solidarité du Festival de Confolens. Des bénévoles assurent le transport.

Chers concitoyens, notre travail se poursuit chaque jour avec des réussites, des contre-temps et aussi des échecs (si nous n'en avions pas nous ne serions pas des humains). Il nous faut nous adapter sans cesse aux défis de notre époque et aux obligations des lois concernant les collectivités locales. Nous espérons répondre à vos attentes. Nous souhaiterions que le prochain bulletin municipal consacre une large place aux agriculteurs de la commune, aussi nous leur ferons appel.

# REUNION PUBLIQUE

Comme cela a déjà été fait, **toute la population** est cordialement conviée à participer à une réunion publique

# JEUDI 16 NOVEMBRE 2017 A 20H00 A LA SALLE DE L'ABBAYE

Les points suivants abordés seront :

- La vie communale (services, école....)
- Bilan des réalisations
- Projets à venir et grands travaux
- Evolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



# ATTENTION - Habitants du bourg

Suite à un problème informatique, une grande partie des habitants du bourg de Lesterps ont sur leur facture EDF le lieu de consommation suivant : 3, rue de la fontaine royale 16420 LESTERPS

Cette information erronée pose problème quand on utilise la facture EDF comme justificatif de domicile ou pour tout autre dossier administratif.

Après appel téléphonique, la correction individuelle par le service client EDF n'est pas possible. Plusieurs habitants (professionnels ou particuliers) ont tenté la démarche sans résultat.

#### En conséquence, la mairie envisage de faire un dossier de réclamation groupé le plus complet possible.

Pour cela, toutes les personnes qui pourraient être concernées par cette anomalie sont invitées :

- A vérifier si leur lieu de consommation est mentionné « 3, rue de la fontaine royale »



- Si c'est le cas, à apporter leur dernière facture à la mairie **AVANT LA FIN DE L'ANNEE** pour permettre la réalisation d'une liste des dossiers à modifier